Image not found or type unknown

Plusieurs question sur la légalité du travail

Par **Emmael82**, le **01/10/2012** à **23:19**

Bonjour,[s][/s]

Alors avant toutes choses, je ne tiens pas à attaquer l'entreprise ou je bosse, en justice, même si ils on peut être (en fait je sais pas c'est vous qui allez me dire) des pratiques illégales. Je souhaites juste m'informer, pour apprendre.

Alors voila, je bosse en temps que vendeuse en boulangerie/patisserie, en CDD depuis 1 mois et demi (jai eu un premier contrat d'un mois et 10 jours, qu'on vient de me renouveller pour un mois de plus)... Je suis à temps complet, 35 heures semaines.

J'aimerai savoir si certaines choses sont très légale; car c'est une entreprise qui peut etre a des dérogations???

Est ce légal de nous faire travailler de 6h à 14h(soit 8heures consécutives)ou 14h à 21h (soit 7heures consécutives) sans aucune pause?
On t-il le droit de nous faire travailler 7 jours 7 sur une semaine (en sachant que le nombre total d'heure travaillé cette semaine là est de 41 heures)?
Est ce normal, que nous recevons nos planning hebdo (qui change toutes les semaines) le 2jours avant que la nouvelle semaine commence?

Merci d'avance de vos réponses à tous, si vous vez besoin de plus de précisions pour me répondre n'hésitez pas à me demander :)

Par **janus2fr**, le **02/10/2012** à **06:56**

Bonjour,

- vous devez avoir une pause de 20mn minimum dès que votre période de travail atteint 6 heures.

- vous devez avoir 24 heures de repos hebdomadaire plus les 11 heures quotidiennes.

- les plannings doivent vous être communiqués avec un délai suffisant (1 semaine en général), 2 jours parait insuffisant.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **09:05**

Bonjour,
La Convention Collective applicable peut même comporter des dispositions plus favorable mais il s'agirait aussi de pouvoir apporter des preuves aux pratiques illégales...

Par **Emmael82**, le **02/10/2012** à **16:02**

Merci de vos réponses ;-)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés